

**2016:12:05**  
**(C.M. Art.**  
**424-425)**

Le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Petit-Saguenay tenue le 5<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2016, à 19 h 30, à l'endroit habituel des séances du conseil, à laquelle sont présents :

**(C.M.Art.147)**

Mesdames     Ginette Côté, mairesse  
                  Aurore Gagné, conseillère  
                  Marina Gagné, sec-.très. et dir. gén.  
Messieurs     Jean-François Houde, conseiller  
                  Emmanuel Tremblay, conseiller  
                  Benoît Lavoie, conseiller  
                  Guy Houde, conseiller  
                  Jérôme Boudreault, conseiller

Sous la présidence de madame Ginette Côté, mairesse.

**ORDRE DU JOUR**

**(C.M. Art. 152)**

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Lecture et adoption des procès-verbaux :
  - 3.1 séance ordinaire du 7 novembre 2016
4. Lecture et adoption des comptes de novembre 2016
5. CORRESPONDANCE
  - 5.1 Demande de don Guignolée 2016 Saint Vincent de Paul
  - 5.2 Programme gratuité carte de saison Mont-Édouard moins de 13 ans 1000 \$
  - 5.3 Appui et adhésion à « Alliance Forêt Boréale »
6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
  - 6.1 Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil
  - 6.2 FQM- services policiers Sûreté du Québec
  - 6.3 Modification contrat travail directrice
  - 6.4 MRC du Fjord-du-Saguenay; sommaire des quotes-parts 2017
  - 6.5 Séances du conseil 2017
  - 6.6 CDE, demande de participation municipale abri vitré quai municipal
  - 6.7 Appel d'offres publics, chalet Lac des Mouches

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE, EAU POTABLE ET INCENDIE
  - 7.1 Demande au Ministère Transports affichage « Attention à nos enfants », Route 170
  - 7.2 Demande maintien et amélioration système de Pagettes pour Régie incendie
8. TRAVAUX PUBLICS
  - 8.1 Approbation finale travaux d'asphaltage des rues municipales, demande subvention MTQ
  - 8.2 Déneigement chemin des Îles
9. URBANISME
  - 9.1 Mandat Julie Simard pour projet d'amendement au règlement de zonage
  - 9.2 Acceptation plan de subdivision d'une partie du lot 13 du rang 1, Saguenay propriété de Steeve Pelletier (Mathieu Tremblay, arpenteur-géomètre)
10. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE
  - 10.1 Aréna de la Vallée, ouverture cuisine
  - 10.2 Demande d'aide financière activité Père Noël
11. VARIA
12. Rapport des dossiers municipaux
13. Période de questions
14. Levée de l'assemblée

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE (C.M. Art. 158-159-201)**

La séance est ouverte à 19 h 30 par Mme Ginette Côté, mairesse de Petit-Saguenay. Mme Marina Gagné, secrétaire-trésorière et directrice générale, fait fonction de secrétaire de la séance.

**2. 2016:12:247 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR  
C.M. Art. 152)**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Jérôme Boudreault  
APPUYÉ PAR Mme Aurore Gagné**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

**QUE** l'ordre du jour de la présente réunion du conseil municipal est adopté tel que lu.

**3.1 2016:12:248 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 NOVEMBRE 2016  
(C.M. Art. 152)**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Guy Houde  
APPUYÉ PAR M. Benoît Lavoie**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 novembre 2016 est accepté dans sa teneur et forme.

**4. 2016:12:249 LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES  
(C.M. Art. 83-176.5-204)**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean-François Houde  
APPUYÉ PAR M. Jérôme Boudreault**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

**QUE** le conseil municipal autorise la secrétaire-trésorière et directrice générale de la municipalité de Petit-Saguenay, Marina Gagné, à effectuer le paiement des comptes du mois, et autorise les déboursés tel que présenté, au montant total de **94 435.17 \$** pour l'année financière **2016**, le tout préalablement vérifié et paraphé par la mairesse, Mme Ginette Côté, et la conseillère Aurore Gagné.

**QU'** une liste des comptes a été déposée et est disponible aux archives dans les filières comptes fournisseurs.

## **5. CORRESPONDANCE**

### **5.1 2016:12:250 DON GUIGNOLÉE 2016 SAINT-VINCENT-DE-PAUL 100 \$ (C.M. Art. 8 par.2-83-204)**

---

**CONSIDÉRANT** que le comité Saint Vincent de Paul a organisé en décembre une Guignolée pour les personnes démunies de la Paroisse;

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal désire participer à cette initiative;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Aurore Gagné  
APPUYÉ PAR M. Benoît Lavoie**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

**QUE** le conseil municipal accorde un don de 100 \$ à la Saint Vincent de Paul de Petit-Saguenay pour la Guignolée 2016 (Ch. 4822);

### **5.2 2016:12:251 STATION MONT-ÉDOUARD : PROGRAMME DE GRATUITÉ CARTES DE SAISONS 1 000\$ (C.M. Art. 8 par.2-83-204)**

---

**CONSIDÉRANT** qu'encore cette année, le Mont-Édouard offre aux municipalités avoisinantes du Bas-Saguenay de participer au programme de gratuité des cartes de saison pour les enfants de 13 ans et moins pour un montant de 1000\$ pour la saison 2016-2017;

**CONSIDÉRANT** que ce programme permet à tous les enfants de moins de 13 ans de la municipalité de pouvoir skier gratuitement à la station durant la saison hivernale. Cela permet à chaque jeune de maintenir une saine habitude de vie tout en pratiquant un sport qui leur permet de faire de l'activité physique;

**CONSIDÉRANT** que chaque municipalité participante recevra une passe corporative pour utilisation discrétionnaire;

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal désire renouveler sa participation au programme pour la saison 2016-2017;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean-François Houde  
APPUYÉ PAR M. Emmanuel Tremblay**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

**QUE** le conseil municipal de Petit-Saguenay accepte de renouveler sa participation au programme de gratuité des cartes de saisons de la Station Mont-Édouard pour les enfants de 13 ans et moins au montant de 1000 \$ (Ch. 4822).

**5.3 2016:12:252 APPUI ET ADHÉSION À « ALLIANCE FORÊT BORÉALE »  
(C.M. Art. 83)**

---

**CONSIDÉRANT** que la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier*, entrée en vigueur le 1er avril 2013, a amené des changements importants dans la gestion des forêts publiques du Québec;

**CONSIDÉRANT** que les principaux objectifs de cette loi sont :

- assurer la pérennité du patrimoine forestier et implanter un aménagement durable des forêts;
- favoriser un aménagement écosystémique et une gestion intégrée et régionalisée des ressources et du territoire forestier;
- soutenir la viabilité des collectivités forestières;
- etc.

**CONSIDÉRANT** que, depuis quelques années, la dimension environnementale prend le pas sur les autres dimensions du développement durable (économique et sociale), marquant ainsi un net déséquilibre parmi ces dimensions;

**CONSIDÉRANT** que, depuis l'année 2000, la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean (SLSJ), tout comme le Québec, a subi une importante diminution de sa possibilité forestière résineuse;

**CONSIDÉRANT** que la problématique du rétablissement du caribou forestier et l'instauration éventuelle d'aires protégées comme solution potentielle est un enjeu majeur à suivre de près;

**CONSIDÉRANT** qu'à l'initiative de la Conférence régionale des élus (CRÉ) du SLSJ en 2014, « ALLIANCE FORÊT BORÉALE » a été constituée, laquelle a pour objets :

- Créer et gérer un fonds de promotion du développement lié à l'exploitation durable de la forêt boréale et de nos ressources naturelles;
- Coaliser les organismes privés et publics des régions où la forêt boréale est présente;
- Coaliser les acteurs socioéconomiques afin de faire la promotion et la défense de la foresterie durable, du droit de récolter et de créer de la richesse en lien avec la mise en valeur;
- Documenter et travailler à l'augmentation de la possibilité forestière dans un objectif de quantité et de qualité;
- Organiser des collectes de fonds par voie de souscription publique ou autre;
- Faire des représentations auprès des gouvernements en lien avec les objectifs ci-haut mentionnés;
- Supporter le développement de la recherche afin de développer les connaissances en lien avec les objectifs ci-haut mentionnés.

**CONSIDÉRANT** qu'un plan d'actions a été élaboré et adopté par le conseil d'administration d'ALLIANCE FORÊT BORÉALE, laquelle s'est dotée de la Vision commune :

*« Une forêt boréale aux ressources durables, plus productive, mieux aménagée, aux usages multiples et qui contribue davantage à l'économie de la région et des collectivités qui y habitent »*

**CONSIDÉRANT** qu'une partie importante l'économie régionale est tributaire de l'exploitation de la matière ligneuse;

**CONSIDÉRANT** que plusieurs municipalités du Québec et de l'Ontario sont interpellées pour adhérer à ALLIANCE FORÊT BORÉALE et à promouvoir ses actions;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Jérôme Boudreault**

**IL EST APPUYÉ PAR M. Benoît Lavoie**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

**QUE** le conseil de la municipalité de Petit-Saguenay :

- appuie les démarches initiées par ALLIANCE FORÊT BORÉALE;
- signifie son adhésion à cette entité,
- s'engage à promouvoir les actions ciblées par l'organisme.

## **6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

### **6.1 2016:12:253 DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL (C.M. Art. 83) (L.É.R.M. 357-360.2)**

**CONSIDÉRANT** que l'article 357 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, oblige chaque membre du conseil à déposer devant le conseil, une déclaration écrite mentionnant l'existence des intérêts pécuniaires qu'il a dans des immeubles situés sur le territoire de la municipalité et de la municipalité régionale de comté, ou dans des personnes morales, des sociétés et des entreprises susceptibles d'avoir des marchés avec la municipalité ou avec tout organisme municipal dont le membre fait partie.

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil ont tous déposé leur déclaration;

**EN CONSÉQUENCE:**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Guy Houde**

**APPUYÉ PAR M. Jean-François Houde**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

**QU'** un relevé des membres du conseil qui ont transmis leur déclaration des intérêts pécuniaires soit transmis au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire tel que prescrit par l'article 360.2 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

**6.2 2016:12:254 APPUI FQM RÈGLEMENT SUR LA SOMME PAYABLE PAR  
LES MUNICIPALITÉS POUR LES SERVICES DE LA S.Q. (C.M. Art. 83)**

---

**CONSIDÉRANT** que la Fédération québécoise des Municipalités a demandé au ministère de la Sécurité publique de réviser le *Règlement sur la somme payable par les municipalités pour les services policiers de la Sûreté du Québec*;

**CONSIDÉRANT** que cette révision a pour objectif la mise en place d'un cran d'arrêt sur la somme payable par les municipalités, afin de plafonner à l'inflation toute hausse de la facturation globale, pour les services policiers de la Sûreté du Québec, pour une durée minimale de 10 ans;

**EN CONSÉQUENCE:**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Guy Houde  
APPUYÉ PAR M. Benoît Lavoie**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

**QUE** la municipalité de Petit-Saguenay appuie la demande de la Fédération québécoise des Municipalités au ministère de la Sécurité publique, afin de réviser le *Règlement sur la somme payable par les municipalités pour les services policiers de la Sûreté du Québec*.

**6.3 2016:12:255 MODIFICATION CONTRAT DE TRAVAIL DIRECTRICE  
GÉNÉRALE (C.M. Art. 83)**

---

**CONSIDÉRANT** que le contrat de travail de la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Marina Gagné, arrive à échéance le 31 décembre 2016;

**EN CONSÉQUENCE:**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Jérôme Boudreault  
APPUYÉ PAR M. Jean-François Houde**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

**QUE** la municipalité de Petit-Saguenay remplace le contrat de travail de la directrice générale qui avait été signé lors de son embauche le 14 septembre 2015 modifiant principalement les articles 4.1. rémunération; 4.2, congés fériés; 4.4, vacances et congés maladie;

**QU'** il est également proposé que Madame Ginette Côté, mairesse soit autorisée à signer ce dit contrat qui sera déposé dans les archives de la municipalité et qui sera en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017 pour se terminer le 31 décembre 2020

**6.4 2016:12:256 ACCEPTATION DES QUOTES-PARTS 2017 DE LA  
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY (C.M. Art. 83-204)**

---

**CONSIDÉRANT** que la MRC du Fjord-du-Saguenay a transmis les quotes-parts pour les services rendus aux municipalités pour l'année 2017;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Emmanuel Tremblay  
APPUYÉ PAR M. Benoît Lavoie**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

**QUE** le conseil municipal accepte les quotes-parts suivantes pour l'année 2017 pour les services fournis par la MRC du Fjord-du-Saguenay à la municipalité de Petit-Saguenay :

Aménagement	: 1 858 \$
Promotion et dév. économique	: 2 613
Incendie	: 4 825
Évaluation	: 20 404
Matières résiduelles opérations	: 2 916
Matières résiduelles projet GMR	: 5 498
<b>TOTAL</b>	<b>: 38 114 \$</b>

**6.5 2016:12:257 CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL 2016  
(C.M. Art. 83-148)**

---

**CONSIDÉRANT** que l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

**EN CONSÉQUENCE:**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Guy Houde  
APPUYÉ PAR M. Benoît Lavoie**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

**QUE** le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour **2017**, qui se tiendront à l'hôtel de ville aux dates suivantes et débiteront à **19h30** :

- Lundi 16 janvier
- Lundi 6 février
- Lundi 6 mars
- Lundi 3 avril
- Lundi 1<sup>er</sup> mai
- Lundi 5 juin
- Lundi 3 juillet
- Lundi 7 août
- Mardi 5 septembre
- Lundi 2 octobre
- Lundi 13 novembre
- Lundi 4 décembre

**6.6 2016:12:258 PARTICIPATION AU PROJET ABRI VITRÉ DU CDE 9617 \$  
(C.M. Art. 8 par.2-83-204)**

---

**CONSIDÉRANT** que le Comité de développement économique de Petit-Saguenay a reçu les subventions demandées pour leur projet de construction d'un abri vitré sur le quai de Petit-Saguenay;

**CONSIDÉRANT** que la participation de la municipalité pour ce projet s'élève à 9617 \$;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Benoît Lavoie  
APPUYÉ PAR M. Jean-François Houde**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

**QUE** la municipalité accepte de verser sa participation financière de 9617 \$ (Ch. 4821) au CDE de Petit-Saguenay pour le projet d'abri vitré au quai de Petit-Saguenay.

**6.7 2016:12:259 APPEL D'OFFRE VENTE CAMP DAGENAIS  
(C.M. Art. 83)**

---

**CONSIDÉRANT** que la municipalité désire vendre le camp Dagenais dont le terrain est sous bail avec la MRC du Fjord-du-Saguenay;

**CONSIDÉRANT** qu'une condition du bail exige que le bâtiment demeure une utilisation de refuge;

**EN CONSÉQUENCE:**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Benoît Lavoie  
APPUYÉ PAR M. Jean-François Houde**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

**QUE** le conseil municipal mandate la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Marina Gagné, pour rédiger et publier l'appel d'offres public de vente dudit bâtiment;

**QUE** le transfert du bail devra respecter les conditions de la MRC.

**7. SÉCURITÉ PUBLIQUE, EAU POTABLE ET INCENDIE**

**7.1 2016:12:260 DEMANDE M.T.Q. AFFICHAGE INCITANT LA  
RÉDUCTION DE VITESSE SUR ROUTE 170 (C.M. Art. 83)**

---

**CONSIDÉRANT** que plusieurs familles avec de jeunes enfants résidants le long de la route 170 à Petit-Saguenay ont fait la demande au conseil d'installer de l'affichage "Attention à nos enfants" dans certains secteurs;

**CONSIDÉRANT** la vitesse maximale de ce secteur est de 90 km/h et que la circulation est très rapide;

**CONSIDÉRANT** que la route 170 est sous la responsabilité du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

**EN CONSÉQUENCE:**

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Aurore Gagné  
APPUYÉ PAR M. Jérôme Boudreault**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**



**QUE** la municipalité de Petit-Saguenay demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, d'ajouter des panneaux d'affichage "Attention à nos enfants" ou tout autre moyen incitatif à faire ralentir la circulation, entre les numéros civiques 176 à 191, ainsi qu'entre les numéros 242 à 260 de la route 170 à Petit-Saguenay.

**7.2 2016:12:261 DEMANDE MAINTIEN ET AMÉLIORATION DU SYSTÈME DE PAGETTES AU BAS-SAGUENAY (C.M. Art. 83)**

---

**CONSIDÉRANT** que les municipalités du Bas-Saguenay soient, Ferland et Boileau, Saint-Félix d'Otis, Rivière-Éternité, L'Anse-Saint-Jean et Petit-Saguenay, ont regroupé leur service de sécurité incendie sous l'égide de la Régie de sécurité incendie du Bas-Saguenay;

**CONSIDÉRANT** que l'appel des pompiers lors de sinistres se fait par un système de pagettes opéré par Bell;

**CONSIDÉRANT** que la téléphonie cellulaire ne couvre pas 100% du territoire des cinq municipalités faisant partie de la Régie de sécurité incendie du Bas-Saguenay;

**CONSIDÉRANT** que le système de pagettes est le seul moyen de communication couvrant l'ensemble du territoire des municipalités du Bas-Saguenay;

**CONSIDÉRANT** que des améliorations au système de pagettes doivent être effectuées afin d'assurer la fiabilité des appels d'urgence des pompiers;

**EN CONSÉQUENCE:**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Benoît Lavoie  
APPUYÉ PAR M. Jérôme Boudreault**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

**QUE** la municipalité de Petit-Saguenay demande que le système de pagettes demeure opérationnel pour l'ensemble des cinq municipalités du Bas-Saguenay tant et aussi longtemps qu'un autre système de communication soit disponible ;

**QUE** des transmetteurs soient installés dans les municipalités de Ferland et Boileau et de Petit-Saguenay afin d'assurer une communication fiable lors d'appel des pompiers.

## **8. TRAVAUX PUBLICS**

**8.1 2016:12:262 APPROBATION FINALE TRAVAUX D'AMÉLIORATION DES RUES MUNICIPALES  
DEMANDE SUBVENTION MTQ 53 562 \$ (C.M. Art. 83)**

---

**CONSIDÉRANT** que la municipalité a reçu confirmation d'une subvention au montant de **18 562 \$** en date du 21 septembre 2016 de monsieur Laurent Lessard, ministre des Transports du Québec,

et de 35 000 \$ en date du 23 septembre 2016 de monsieur Laurent Lessard, ministre des Transports du Québec, dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal 2016-2017;

**CONSIDÉRANT** que les travaux d'amélioration des rues Quai, du Collège, William-Houde, de la Coopération et du Pré sont finalisés et qu'il y a lieu d'effectuer la demande de paiement au ministère des Transports;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Guy Houde  
APPUYÉ PAR M. Jean-François Houde**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

**QUE** le conseil municipal de Petit-Saguenay approuve les dépenses des travaux d'amélioration des rues Quai, du Collège, William-Houde, de la Coopération et du Pré, exécutés conformément aux stipulations du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, pour une dépense totale de 56 368.99 \$ incluant les taxes :

**QUE** les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

**QUE** la municipalité de Petit-Saguenay demande la subvention de 53 562 \$, telle que promise par le ministre des Transports du Québec, monsieur Laurent Lessard en date du 21 et 23 septembre 2015.

**8.2 2016:12:263 CONTRAT DÉNEIGEMENT CHEMIN DES ÎLES 1 AN 3500 \$  
(C.M. Art. 83-204)**

---

**CONSIDÉRANT** que monsieur Francis Boudreault des Cerfs rouge St-Étienne a fait la demande pour renouveler le contrat de déneigement du chemin des Îles pour la saison hivernale 2016-2017;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Emmanuel Tremblay  
APPUYÉ PAR Mme Aurore Gagné**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

**QUE** le conseil municipal renouvelle le contrat de déneigement du chemin des Îles pour la saison 2016-2017 à monsieur Francis Boudreault pour un montant de 3500 \$ payable en 3 versements de 1000 \$ les 15 décembre 2016, 15 février 2017 et 15 avril 2017.

**QUE** que les paiements sont conditionnels à ce que les travaux de déneigement soient réellement effectués et la municipalité de Petit-Saguenay peut mettre fin à cette entente en tout temps.

## 9. URBANISME

### 9.1 2016:12:264 MANDATER URBANISTE JULIE SIMARD AMENDEMENT REGLEMENT ZONAGE ZONE F91 (C.M. Art. 83-204)

**CONSIDERANT** que la direction générale du secteur central du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs désire implanter un camping rustique dans la ZEC Buteux, laquelle est incluse dans la zone F91 du règlement de zonage;

**CONSIDERANT** que la municipalité souhaite modifier son règlement de manière à ce qu'un tel usage soit dorénavant autorisé;

**CONSIDERANT** que Julie Simard, urbaniste, offre ses services pour procéder à cet amendement pour un montant forfaitaire de 300 \$ plus taxes;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Aurore Gagné  
APPUYÉ PAR M. Benoît Lavoie**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

**QUE** la municipalité de Petit-Saguenay mandate Mme Julie Simard, urbaniste, pour effectuer les étapes nécessaires afin d'amender son règlement de zonage 15-290 pour autoriser l'usage camping rustique dans la zone F91, pour un montant total de 344.93 \$ incluant les taxes.

### 9.2 2016:12:265 SUBDIVISION LOT 13 RANG 1 SAGUENAY (13-6) CANTON DUMAS, DÉPÔT AU CADASTRE (C.M. Art. 83)

**CONSIDÉRANT** que les arpenteurs-géomètres Chiasson & Thomas, ont soumis un projet de subdivision d'une partie du lot 13 rang 1 Saguenay, au cadastre officiel du canton Dumas, dans les limites de la municipalité de Petit-Saguenay, circonscription foncière de Chicoutimi, pour le compte de monsieur Steeve Pelletier;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Benoît Lavoie  
APPUYÉ PAR M. Emmanuel Tremblay**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

**QUE** le conseil municipal de Petit-Saguenay accepte la demande des arpenteurs-géomètres Chiasson & Thomas, pour la subdivision d'une partie du lot 13 rang 1 Saguenay, au cadastre officiel du canton Dumas, afin **de créer le lot 13-6 rang 1 Saguenay**, au cadastre officiel du canton Dumas, dans les limites de la municipalité de Petit-Saguenay, circonscription foncière de Chicoutimi, cadastre du ministère des Ressources naturelles du Québec.

## **10. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

### **10.1 2016:12:266 OUVERTURE DE LA CUISINE DE L'ARÉNA DE LA VALLÉE (C.M. Art. 83-204)**

---

**CONSIDÉRANT** que le conseil d'administration de l'OTJ de Petit-Saguenay a décidé le 14 novembre dernier de ne plus ouvrir la cuisine à tous les dimanches, mais uniquement lors des évènements spéciaux (Brunch du Père Noël, tournois, etc.) pour la prochaine saison;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Guy Houde  
APPUYÉ PAR M. Jérôme Boudreault**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

**QUE** le conseil municipal accepte la proposition de l'OTJ et embauche madame Jeanne-d'Arc Houde sur appel pour la saison 2016-2017 de l'aréna de la Vallée, pour la préparation et l'ouverture du restaurant lors des évènements spéciaux.

### **10.2 2016:12:267 SUBVENTION OTJ 250 \$ ACTIVITÉ DU PÈRE NOËL 2016 (C.M. Art. 83-204)**

---

**CONSIDÉRANT** que l'O.T.J. organise le 18 décembre 2016 son activité du Père-Noël pour les enfants de la municipalité et demande une aide pour financer cet évènement;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Aurore Gagné  
IL EST APPUYÉ PAR M. Benoît Lavoie**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

**QUE** le conseil municipal accorde une aide financière de 250 \$ (Ch. 4820) à l'O.T.J. de Petit-Saguenay pour l'organisation de son activité du Père Noël 2016.

## **11. VARIA**

### **11.1 CORRESPONDANCE (C.M. Art. 142)**

1. En date de novembre, EnvironneX, transmettant les rapports d'analyses de l'eau potable et des eaux usées, pour le mois novembre 2016.
2. En date du 23 novembre, EnvironneX, transmettant les calendriers d'échantillonnages pour l'année 2017 pour les eaux usées et l'eau potable.
3. En date du 29 novembre, Philôme Lafrance, directeur du développement, invitant au dévoilement du projet de centre d'art actuel de Petit-Saguenay qui se fera le 7 décembre aux locaux des ateliers Bois de Fer.
4. En date du 14 novembre, Revenu Québec, transmettant un avis de remboursement TPS montant : 2953.25\$

5. En date du 29 novembre, Tourisme Saguenay Lac-Saint-Jean, transmettant un chèque au montant de 1354 \$ correspondant à la subvention pour la prolongation de l'ouverture du bureau d'information touristique de la fête du Travail à l'Action de grâce.
6. En date de novembre, Maison des jeunes du Bas-Saguenay, transmettant le fonctionnement de celle-ci.
7. En date du 3 novembre, Comité de concertation du Bas-Saguenay, transmettant une proposition de 4 formules pour le comité de concertation.
8. En date de novembre, l'Agence des centres d'urgence 9-1-1, transmettant le relevé des sommes perçues pour les services 9-1-1 sur le territoire de Petit-Saguenay au mois de septembre 2016, pour un montant de 317.07 \$.
9. En date du 8 novembre, Réseau Biblio, Sophie Bolduc, Directrice générale, transmettant le taux de cotisation au CRSBP pour l'année 2017.
10. En date du 21 novembre, Réseau Biblio, transmettant l'information sur les chutes à livres.
11. En date de novembre, MRC du Fjord-du-Saguenay, transmettant les lauréats honorés pour les prix du patrimoine 2016.
12. En date du 16 novembre, MRC du Fjord du Saguenay, Eve-Marie Lévesque, Conseillère en communication, transmettant l'information sur la collecte des sapins de Noël.
13. En date du 16 novembre, MRC du Fjord-du-Saguenay, Frank Tremblay, aménagiste régional, demandant une copie certifiée conforme des règlements d'urbanisme qui sont entrés en vigueur le 25 novembre 2015.
14. En date du 14 novembre, Mutuelle des municipalités du Québec, transmettant une copie de leur agenda 2017 pour chaque membre du conseil.
15. En du 27 octobre, ministre de la Culture et des Communications, Luc Fortin, ministre, transmettant l'information sur les lois sur le patrimoine culturel et son importance.
16. En date du 2 novembre, ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, transmettant un avis de dépôt au cadastre pour la création du lot 53-4 rang 1 Est.
17. En date du 3 novembre, ministère de la Culture et des Communications, Martin Duval, directeur par intérim, transmettant l'information aux directeurs généraux sur l'envoi fait aux maires concernant la protection et la mise en valeur de notre patrimoine culturel.
18. En date du 3 novembre, ministère du Développement durable et de la Lutte contre les changements climatiques, transmettant les redistributions 2016.
19. En date du 7 novembre, ministère des Affaires municipales, Roxanne Dubé, secrétaire de direction, transmettant l'accusé réception de notre plan d'intervention.
20. En date du 18 novembre, Commission de la construction du Québec, Diane Lemieux, transmettant l'information sur la loi 83 qui élargit les types de travaux qu'il est permis de faire réaliser par les employés municipaux.

21. En date du 22 novembre, la société d'habitation du Québec, transmettant une invitation à la rencontre de consultation sur une nouvelle approche d'intervention en habitation.
22. En date du 26 novembre, ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, transmettant un avis de dépôt au cadastre pour la création du lot 1-4 rang Ouest chemin Maritime.
23. En date du 29 novembre, ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, transmettant un avis de dépôt au cadastre pour la création du lot 49-1 rang 1 Est.
24. En date du 29 novembre, ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, transmettant un avis de dépôt au cadastre pour la création du lot 48-1 rang 1 Ouest.
25. En date du 7 septembre, Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes, Mike Palecek, présidents nationaux, transmettant une demande de résolution d'appui sur le soutien aux démarches faites dans le maintien des services de Postes Canada.
26. En date de novembre, Toundra serres, transmettant une invitation à l'ouverture officielle de la compagnie.
27. En date du 8 novembre, Bell Canada, transmettant de l'information sur le réseau cellulaire de Bell.

### **OFFRES DE SERVICE**

Akifer : Firme spécialisée en réhabilitation de sites contaminés et protection des eaux  
 François Laflamme : Ingénieur civil et mécanique  
 Easy-kleen : unité stationnaire lavage haute pression

### **REVUES ET PUBLICATIONS**

Marché municipal – Quorum - Géomatique – Urba – Le Lingot - informe Affaires.

## **12. RAPPORT DES DOSSIERS MUNICIPAUX**

- Aurore Gagné invite à la lecture d'un conte pour enfants le 10 décembre à 14h00 à la bibliothèque.
- Benoît Lavoie félicite l'association de la rivière Petit-Saguenay pour leur 1<sup>er</sup> prix aux prix du patrimoine de la MRC du Fjord.
- Guy Houde informe que le Transport adapté du Fjord a fait l'acquisition d'un 3<sup>e</sup> autobus qui sera en fonction à la fin janvier.
- Jérôme Boudreault informe qu'un animateur de rue est à l'aréna tous les jeudis pour faire des activités avec les jeunes de la municipalité.
- Ginette Côté donne information sur :
  - L'avancement de la régie incendie
  - Revient sur le sinistre qui a résulté en une panne électrique et de communication pendant 2 jours.
  - Invite au lancement du Centre d'art Bang le 7 décembre dans l'édifice d'Assurances 5000.
- Frank Turcotte fait le bilan de la saison touristique du Village Vacances de Petit-Saguenay

## **13. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR CONTRIBUABLES (Art. 150)**

**14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (C.M. Art. 83)**

À 20 h 15, Ginette Côté, mairesse, déclare que la séance est terminée.

**CERTIFICAT (C.M. Art. 1093.1 et 961)**

Je soussignée, Marina Gagné, secrétaire-trésorière et directrice générale de la municipalité de Petit-Saguenay, certifie, qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses encourues par les résolutions : 2016:12:248 – 2016:12:250 – 2016:12:251 – 2016:12:258 – 2016:12:263 – 2016:12:264 – 2016:12:266 – 2016:12:267.

---

**GINETTE CÔTÉ,**  
Mairesse

---

**MARINA GAGNÉ**  
Secrétaire -trésorière et Directrice générale

**2016:12:12**  
**(C.M. Art.**  
**424-425)**

Le procès-verbal de la séance extraordinaire dûment convoquée du conseil municipal de Petit-Saguenay tenue le 12<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2016, à 19 h 30, à l'endroit habituel des séances du conseil, à laquelle étaient présents :

**(C.M.Art.147)**

Mesdames    Ginette Côté, mairesse  
                  Aurore Gagné, conseillère  
                  Marina Gagné, sec.-très. et dir. gén.  
Messieurs    Emmanuel Tremblay, conseiller  
                  Guy Houde, conseiller  
                  Jérôme Boudreault, conseiller

Absents :     Jean-François Houde, conseiller  
                  Benoît Lavoie, conseiller

Sous la présidence de madame Ginette Côté, mairesse.

**ORDRE DU JOUR**

**(C.M. Art. 152)**

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Dépôt du plan d'intervention conduite eau potable- programme TECQ
4. Présentation du budget 2017
5. Adoption du budget 2017
6. Fixation du taux tax foncière générale
7. Adoption fixant taux d'intérêt 2017
8. Période de questions
9. Fermeture de la séance

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE (C.M. Art. 158-159-201)**

La séance est ouverte à 19 h 30 par Mme Ginette Côté, mairesse de Petit-Saguenay. Mme Marina Gagné, secrétaire-trésorière et directrice générale, fait fonction de secrétaire de la séance.

2. **2016:12:268 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**  
**C.M. Art. 152)**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Jérôme Boudreault**  
**APPUYÉ PAR M. Emmanuel Tremblay**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

**QUE** l'ordre du jour de la présente réunion du conseil municipal est adopté tel que lu.

3. **2016:12:269 ADOPTION DU PLAN D'INTERVENTION POUR LE**  
**RENOUVELLEMENT DES CONDUITES D'EAU POTABLE, D'ÉGOUT**  
**ET DES CHAUSSÉES TECQ 2014-2018 (C.M. Art. 83)**

---

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal a pris connaissance du Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égout et des chaussées, préparé par la firme d'ingénieur Tetra Tech QI inc. dans le cadre du *Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ)*;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Aurore Gagné**  
**APPUYÉ PAR M. Guy Houde**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

**QUE** le conseil municipal de Petit-Saguenay accepte la version du 3 octobre 2016 du Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées, tel que présenté par la firme d'ingénieur Tetra Tech, pour approbation au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire dans le cadre du programme TECQ 2014-2018.

4. **PRÉSENTATION DU BUDGET 2017**

Madame Ginette Côté, mairesse, fait la lecture du budget 2017.

5. **2016:12:270 ADOPTION RÈGLEMENT 16-306 BUDGET 2017**  
**C.M. Art. 83)**

---

**CANADA**  
**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE PETIT-SAGUENAY**

---

**RÈGLEMENT No 16-306**

Ayant pour objet d'établir le budget de la municipalité de Petit-Saguenay pour l'année 2017 et de fixer le taux de la taxe foncière générale.

---

**ATTENDU** que le conseil de la municipalité de Petit-Saguenay doit préparer et adopter le budget de l'année financière et y prévoir des recettes au moins égales aux dépenses qui y figurent.



- ATTENDU** qu'un projet de budget a été soumis par la secrétaire-trésorière à l'attention des membres du conseil.
- ATTENDU** qu'après examen, étude et amendement, le projet de budget soumis par la secrétaire-trésorière a été approuvé par les membres du conseil municipal.
- ATTENDU** que pour les fins de l'administration courante, la municipalité de Petit-Saguenay a prévu pour l'année 2017 les appropriations budgétaires nécessaires, le tout tel qu'il appert des revenus budgétaires produits à l'annexe « A » des présentes et des dépenses budgétaires produites à l'annexe « B » des présentes, lesquelles font partie intégrante du présent règlement.
- ATTENDU** qu'en vertu l'article 263, paragraphe 4, de la Loi sur la fiscalité municipale, le ministère des Affaires municipales des régions et de l'occupation du territoire a adopté un règlement permettant le paiement des taxes foncières en plusieurs versements si la municipalité le désire.
- ATTENDU** que l'article 252 de la Loi sur la fiscalité municipale permet au conseil de la municipalité de Petit-Saguenay de prévoir des règles applicables au cas de défaut par le débiteur d'effectuer le versement de ses taxes à échéance.
- ATTENDU** que la municipalité désire que le paiement des taxes foncières soit fait en trois (3) versements.
- ATTENDU** que le conseil de la municipalité de Petit-Saguenay a pris connaissance des prévisions de dépenses pour l'année 2017 qu'il juge essentielles au maintien des services municipaux actuels.
- ATTENDU** qu'avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné à la session régulière du conseil de la municipalité de Petit-Saguenay tenue le 7<sup>ième</sup> jour du mois de novembre 2016.

#### **Résolution 2016:12:270**

À CES CAUSES, il est proposé par **monsieur Guy Houde**, appuyé par **monsieur Jérôme Boudreault** et résolu que le conseil de la municipalité de Petit-Saguenay adopte le règlement numéro **16-306** et qu'il est par le présent règlement ordonné et statué comme suit, à savoir :

#### **ARTICLE 1**

Les annexes « A » et « B » joints au présent règlement en font partie intégrante pour valoir comme si ici au long récité.

#### **ARTICLE 2**

Le conseil est autorisé à faire les dépenses telles que prévues à l'annexe « B » jointe au présent règlement dont copie en fait partie intégrante comme si ici au long récité.

#### **ARTICLE 3**

#### **Résolution 2016:12:271**

Il est proposé par **monsieur Emmanuel Tremblay**, appuyé par **Madame Aurore Gagné** et résolu à l'unanimité qu'aux fins d'obtenir les fonds nécessaires pour

administrer la municipalité durant l'année 2017, il convient d'imposer une taxe foncière générale de **1.45 \$** par 100 \$ d'évaluation sur la valeur de tous les immeubles imposables à cet effet apparaissant au rôle d'évaluation de la municipalité en vigueur le 1er janvier 2017.

#### **ARTICLE 4**

Les taxes foncières et municipales sont exigibles en trois versements lorsque le total du compte excède une somme de 300 \$.

#### **ARTICLE 5**

Le premier versement est exigible à la date établie conformément à la loi qui régit la municipalité de Petit-Saguenay.

#### **ARTICLE 6**

Le deuxième versement devra être effectué au plus tard le 1er juillet 2017 et sera exigible dès le 2 juillet suivant, même si le premier versement n'a pas été effectué dans les délais prescrits.

#### **ARTICLE 7**

Le troisième versement devra être effectué au plus tard le 1er septembre 2017 et sera exigible dès le 2 septembre suivant, même si le deuxième versement n'a pas été effectué dans les délais prescrits.

#### **ARTICLE 8**

Dans tous les cas, le tarif de compensation "aqueduc, égout et assainissement des eaux" sur le secteur urbain de la municipalité de Petit-Saguenay est établi au montant de **350.00 \$** selon les modalités du règlement en vigueur.

#### **ARTICLE 9**

Dans tous les cas, la compensation pour l'usage de l'aqueduc et de l'égout devra être payée par le propriétaire suivant les dispositions de la loi.

#### **ARTICLE 10**

Le tarif de compensation pour l'enlèvement et la destruction des matières résiduelles ainsi qu'industrielles, commerciales et institutionnelles est fixé à:

- 10.1 Pour chaque unité de logement, maison, partie de maison ou immeuble ou bâtisse occupée à des fins d'habitation et/ou à des fins résidentielles: **200 \$**
- 10.2 Pour chaque résidence saisonnière estivale (enlèvement des matières résiduelles du 15 mai au 15 octobre): **130 \$**
- 10.3 Pour chaque industrie, commerce, atelier, entrepôt, place d'affaires et autres non prévus au présent article, quelle que soit la quantité : **500\$**

La compensation prévue aux articles 10.1 à 10.3 est imposée et payable par le propriétaire de l'immeuble.

En plus du tarif de compensation annuelle prévu au présent article, sera facturée mensuellement à chaque propriétaire ou locataire d'un conteneur à déchets d'une capacité de quatre verges et plus, pour chaque levée dudit conteneur, à titre de compensation municipale, une somme de :

- Pour un conteneur d'une capacité de 4 verges 22 \$
- Pour un conteneur d'une capacité de 6 verges 33 \$
- Pour un conteneur d'une capacité de 8 verges 44 \$

### **ARTICLE 11**

- 11.1 Le tarif de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables est fixé à **60.00 \$** pour chaque unité de logement, maison, partie de maison ou immeuble ou bâtisse occupée à des fins d'habitation et/ou à des fins résidentielles.
- 11.2 Le tarif de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables est fixé à **40.00 \$** pour chaque résidence saisonnière estivale, et/ou de villégiature ainsi que les chalets.
- 11.3 Le tarif de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables est fixé à **60.00 \$** par bac de 360 litres pour chaque industrie, commerce, atelier, entrepôt, place d'affaires et autres non prévus au présent article.

### **ARTICLE 12**

#### **Résolution 2016:12:272**

Il est proposé par **monsieur Jérôme Boudreault**, appuyé par **Monsieur Guy Houde** et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Petit-Saguenay fixe le taux d'intérêt pour tous les comptes de taxes dus à la municipalité de Petit-Saguenay à **10 %** pour l'exercice financier 2017.

### **ARTICLE 13**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Lu en première et dernière lecture et adopté à une session extraordinaire du conseil de la municipalité de Petit-Saguenay tenue le 12<sup>ème</sup> jour de décembre 2016 et signé par la mairesse et la secrétaire-trésorière/ directrice générale.

\_\_\_\_\_  
**GINETTE CÔTÉ,**  
 Mairesse

\_\_\_\_\_  
**MARINA GAGNÉ**  
 Secrétaire -trésorière et Directrice générale

Avis de motion donné le 7 novembre 2016  
 Adopté le 12 Décembre 2016  
 Publié le 14 Décembre 2016

Ce règlement a été retranscrit aux pages 974 à 978

#### **ANNEXE "A" REVENUS 2017**

<b>RECETTES FONDS D'ADMINISTRATION</b>	
<b>Taxes sur la valeur foncière</b>	
Taxes foncières	<b>662 138</b>
<b>Tarifcation pour services municipaux</b>	
Taxes aqueduc et égouts	85 100
Taxes matières résiduelles	104 550
Taxes collectes sélectives	26 275
<b>Total:</b>	<b>215 925</b>

<b>Compensation (tenant lieu de taxes)</b>	
Gouvernement provincial	2 850
Écoles primaires	15 000
Gouvernement fédéral	690
<b>Total:</b>	<b>18 540</b>
<b>Subventions Gouvernement du Québec</b>	
Péréquation	169 000
Terres Publiques	73 129
Transfert conditionnel à recevoir Québec-Municipalité	207 504
<b>Total:</b>	<b>449 633</b>
<b>Autres subventions gouvernementales</b>	
Entretien des chemins d'hiver	48 450
Création d'emploi	6 140
<b>Total:</b>	<b>54 590</b>
<b>Autres recettes de sources locales</b>	
Raccordement aqueduc & égout	300
Aréna. Centre des loisirs	103 000
Licence et permis	1 818
Droit de mutation immobilière	5 000
Amendes et pénalités	1 500
Intérêts sur arriérés de taxes	4 208
Intérêts banque et placements	300
Autres recettes, subventions, etc.	38 000
Subvention MRC Péribonka ruralité autre	32 000
<b>Total:</b>	<b>186 126</b>
<b>GRAND TOTAL DES REVENUS</b>	<b>1 586 952</b>

**ANNEXE "B"  
DÉPENSES 2017**

**Administration municipale**

Conseil municipal	40 105
Gestion financière et administrative	244 332
Greffe	9 245
Autres dépenses	60 404
<b>Total administration:</b>	<b>354 086</b>
<b>Sécurité publique</b>	
Sécurité publique (incendie/surêté du Québec)	100 895
<b>Total sécurité publique</b>	<b>100 895</b>
<b>Transport/Voirie</b>	
Voirie municipale	74 538
Enlèvement de la neige	89 925
Éclairage des rues	10 000
<b>Total Transport/Voirie</b>	<b>174 463</b>

<b>Hygiène du milieu</b>	
Purification et traitement de l'eau	34 405
Réseau de distribution de l'eau	30 413
Traitement des eaux usées	37 383
Réseau d'égout	15 213
Collecte et transport des matières résiduelles	106 276
<b>Total Hygiène du milieu</b>	<b>223 690</b>
<b>Urbanisme et mise en valeur du territoire</b>	
Urbanisme et zonage	27 439
Promotion industrielle et touristique	111 225
<b>Total urbanisme et mise en valeur du territoire</b>	<b>138 664</b>
<b>Loisirs et Culture</b>	
Patinoire intérieure (aréna)	159 724
Parcs/terrain de jeux/kiosque d'information touristique	89 223
Bibliothèque	9 400
<b>Total Loisirs et Culture</b>	<b>258 347</b>
<b>Frais de financement</b>	
Service de la dette à la charge de la municipalité	51 207
Autres frais de financement	3 500
<b>Total frais de financement</b>	<b>54 707</b>
Autres activités financières (remboursement capital)	282 100
<b>Total autres activités financières</b>	<b>282 100</b>
<b>GRAND TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>1 586 952</b>

8. **PÉRIODE DE QUESTIONS POUR CONTRIBUABLES (Art. 150)**

9. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (C.M. Art. 83)**

À 19 h 40, Ginette Côté, mairesse, déclare que la séance est terminée.

\_\_\_\_\_  
GINETTE CÔTÉ,  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
MARINA GAGNÉ  
Secrétaire -trésorière et Directrice générale